



Le coin des loisirs

FICHE D'INSCRIPTION – ANNEE 2017/2018

Nom et prénom de l'enfant/adulte :
Date de naissance :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél : Email :

Choix de l'activité :

..... Jour : Horaire :
 Jour : Horaire :

Coordonnées du représentant légal :

Madame Mademoiselle Monsieur
Lien avec l'enfant :
Nom et prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Email :
Portable mère : Portable père :
Autre tél. :

Autres contacts en cas d'urgence :
Nom, prénom et tél :

RÈGLEMENT LE COIN DES LOISIRS

I – FRAIS D'INSCRIPTION

L'inscription à « Le Coin des Loisirs » est obligatoire. Elle est annuelle, personnelle et ne peut être remboursée en aucun cas. Le paiement de ces frais représente votre participation aux frais administratifs et d'assurance des cours et ateliers.
Pour l'année 2017-2018, le montant des frais d'inscription est fixé à 25€ par personne, 40€ pour une famille (même foyer fiscal).

II – INSCRIPTIONS ET MODALITES DE RÈGLEMENT

Le paiement des cours est annuel et non remboursable. Il est dû et payable à l'inscription. La cotisation ne peut être remboursée en aucun cas (changement d'avis, de situation, d'horaires de travail, de rythme de vie (séparation, garde alternée), de désintérêt pour l'activité choisie). L'activité choisie ne peut être changée en cours d'année, ou cédée à un tiers. L'inscription à un cours un jour précis de la semaine ne peut faire l'objet d'un changement de jour quelle que soit la raison invoquée, sauf autorisation expresse de la Direction qui se réserve le droit d'accepter ou de refuser cette demande ; un refus de la Direction ne peut entraîner une demande de remboursement de la part de l'élève.

Pour toute inscription en cours de mois, le mois est dû (ou paiement à la séance). Le cours peut également être payé à la séance.

L'inscription au mois n'est pas possible.

Le règlement de la cotisation annuelle peut s'effectuer en une fois, en début d'année, par chèque ou en espèces, ou en 3 fois ou 10 fois, sans frais supplémentaires.

Le montant des cotisations est forfaitaire, il est calculé sur la base d'environ 35 séances annuelles, et tient compte des vacances scolaires. Les cours se terminent après le spectacle de fin d'année en juin.

Aucun remboursement n'est possible en cas de changement de professeur (absence du professeur pour arrêt maladie, congés de maternité, départ, ...).

Il n'y a pas d'activités pendant les vacances scolaires, ni les jours fériés.

Les cours peuvent être annulés faute d'un nombre suffisant de participants.

Les tarifs dégressifs ne sont applicables que pour les inscriptions multiples d'un enfant/adulte d'une même famille (même foyer fiscal) à plusieurs activités (- 10% sur l'activité la moins chère, dès la 2^{ème} activité).

Le service comptable se réserve le droit de rectifier la facture en cas d'erreur de facturation.

Les professeurs et la direction du "Coin des Loisirs" se réservent le droit de refuser les élèves qui ne seraient pas à jour de leur cotisation, qui doit être réglée obligatoirement dès le 1^{er} cours.

Le non paiement des droits d'inscription entraîne la radiation définitive et immédiate de l'élève.

III. - INSCRIPTION

L'inscription sera effective à la remise du dossier complet; fiche d'inscription dûment remplie et signée, frais d'inscription et de cotisation acquittés, et un certificat médical de non contre-indication de l'activité envisagée, obligatoire pour les activités sportives (gymnastique enfants et adultes, danse...).

IV - ORGANISATION DES COURS

La durée des cours ou des ateliers collectifs est de 1 heure à 2 heures selon les disciplines et les niveaux. Les parents ou tuteurs gardent l'entière responsabilité de leurs enfants en dehors des cours. Le personnel d'accueil ne peut en aucun cas se voir confier la garde d'enfants avant ou après leurs cours. Les parents ou les personnes responsables sont tenus d'accompagner les enfants jusqu'à leur salle de cours et de les récupérer dès la fin du cours à la porte de la salle. L'élève qui serait laissé seul avant le début du cours ou à la fin du cours pourra être radié du cours. Les parents ou accompagnateurs ne peuvent rester dans la salle de cours afin de ne pas perturber le bon déroulement de celui-ci.

Un élève mineur ne peut être autorisé qu'exceptionnellement à quitter son cours avant la fin de celui-ci et ce, à condition de venir le chercher dans la salle de cours.

Les adultes assistant à un cours ne peuvent venir accompagnés de leurs enfants, sauf exception et avec l'autorisation de la Direction du Coin des Loisirs.

III - ABSENCES - RETARDS

En cas d'absence de l'élève, aucun remboursement n'aura lieu. En cas de retard de plus de 10 minutes après le début des cours, les professeurs sont autorisés à refuser les retardataires.

IV - RESPECT

L'élève s'engage à respecter le matériel et l'ensemble des personnels. Toute dégradation entraînera le remboursement du matériel sans bénéfice de discussion.

L'élève qui perturbe le cours par une attitude déplacée peut en être exclu pour une ou plusieurs séances, et ce sans aucun remboursement.

L'utilisation du téléphone portable pendant les cours est interdit, et ce afin de ne pas perturber le bon déroulement de l'activité.

V - DROIT D'IMAGE

Dans le cadre des cours ou des spectacles, "Le Coin des Loisirs" peut être amené à photographier ou à filmer pour agrémenter son site web.

Si vous ne souhaitez pas que les photos ou vidéos faites dans le cadre des activités du "Coin des Loisirs" soient utilisées, merci de cocher la case ci-contre.

VI - AUTORISATION PARENTALE

J'autorise Le Coin des Loisirs à faire procéder à toute(s) intervention(s) médicale(s) d'urgence.

VII - DIVERS

L'entrée des cours est interdite aux parents, sauf si le professeur décide d'organiser un cours ouvert à leur attention.

Les animaux sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement.

Fait à Marseille, le

NOM : Prénom :

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » (parents ou tuteurs légaux pour les mineurs)